



Travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux d'assainissement

*Plateforme du Bâtiment
220 Boulevard de la Villette
75019 PARIS*

Compte-Rendu de la réunion de préparation du chantier du 19 juin 2024 à 16h00

Intervenants	Représentants	Téléphone	E-mail	P	E	A	C	D
Maître d'Ouvrage : ASL Flandre Sud	M. THOMAS	06 07 04 66 88	contact@scimt.fr	X			X	X
	M. PETRA	-	alexandre.petra@rivp.fr			X	X	X
	Mme BRIDONNEAU	-	catherine.bridonneau@segens.fr			X	X	X
Gestionnaire de copropriété : OLLIADE	M. HESS	01 55 90 58 67	olivier.hess@olliade.fr			X	X	X
	M. ALVAREZ	01 55 90 58 65	andres.alvarez@olliade.fr			X	X	X
Locataire : LA PLATEFORME DU BÂTIMENT (LPDB)	M. GENC	07 86 64 15 07	murat.genc@laplateforme.com	X			X	X
Entreprise Travaux : LAVILLAUGOUET	M. DE MOULINS	06 18 38 75 75	jm@lavillaugouet.fr	X			X	X
Maître d'Œuvre : B3E	M. DORBEAUX	07 56 88 58 05	a.dorbeaux@b3e-bet.fr			X	X	X
	M. RENAULT	06 60 36 24 04	n.renault@b3e-bet.fr	X			X	X

LEGENDE : P : Présent - E : Excusé - A : Absent - C : Convocation prochain RDV - D : Diffusion

Sans remarque(s) sur le compte-rendu de réunion suivant dans **un délai de 5 jours à compter de sa réception**, le compte-rendu sera approuvé par tous les destinataires.

Il est rappelé aux Entrepreneurs que les notes du présent compte-rendu ne sont que la confirmation des ordres, instructions et observations donnés ou formulés sur le chantier et qu'il leur appartient, au moment du RDV de chantier, d'enregistrer les éléments qui les concernent, la date de réception du présent compte-rendu ne pouvant en aucune façon, être une excuse aux retards apportés dans la fourniture des plans d'exécution et la réalisation des travaux.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : à définir

OBSERVATIONS

GÉNÉRALITÉS

Il est rappelé par le MOE que l'entreprise devra :

- Respecter le code du travail (aucun travail clandestin),
- Respecter la protection des personnes, les règles de sécurité et l'environnement,
- Respecter le CCAP et le CCTP

Il est rappelé que les travaux supplémentaires ne sont pas autorisés, et que seul le MOA pourra donner son accord sur la réalisation d'éventuels travaux dont la nature ne pouvait être prévue à l'origine de l'étude

Il est rappelé à l'entreprise de prévoir pour le personnel les moyens nécessaires concernant la sécurité collective et individuelle sur le site

ADMINISTRATIF

OS transmis le 24/05/24

Les situations de l'entreprise devront être envoyées au MOE pour validation

INSTALLATION DE CHANTIER

Date de début des travaux prévue le **16/09/24** pour une durée de **14 semaines**

Zones validées avec LPDB au niveau R-1 pour l'installation de chantier, le stockage des matériaux et l'entreposage des échafaudages

Permis feu à transmettre par LPDB avec arrêt à 17h

Plan de prévention à renseigner entre LAVILLAUGOUET et LPDB pour toute la durée du chantier

Plans EXE + FT + Plan de phasage des travaux à transmettre à B3E pour VISA

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES AU CHANTIER

LPDB demande à LAVILLAUGOUET d'adapter les horaires de travail afin d'éviter le passage des artisans au dépôt le matin ainsi que le travail de nuit

→ **Les travaux seront donc réalisés sur la tranche 12h-19h**

LAVILLAUGOUET indique qu'aucune coupure d'eau ne sera réalisée durant les travaux.

→ Une tente de récupération des éventuelles chutes d'eau sera prévue lors des interventions sous chaque colonne EU

→ Protocole pour la gestion des effluents à transmettre à LPDB

LAVILLAUGOUET prévoit 2 à 3 jours de travail par reprise de colonne EU

Proposition de démarrer les travaux au niveau des réserves pour éviter le regain d'activité des entreprises travaux après les JOP

LPDB indique la possibilité de déplacer les palettes de matériels au niveau des zones de travaux, sous réserve de prévenir au moins 48h à l'avance

LPDB demande à LAVILLAUGOUET de prévoir les livraisons plutôt les lundi/mercredi/vendredi afin d'éviter les contraintes avec les autres jours de la semaine

AVANCEMENT TRAVAUX

SO.